

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

17 octobre 2023

N° E23000061 /78

La vice-présidente

Décision désignation commissaire

CODE : type n° 1

Vu enregistrée le 12 octobre 2023, la lettre par laquelle la commune des Ulis demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune des Ulis ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jacques PLACE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Marc GUERIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune des Ulis, à M. Jacques PLACE et à M. Marc GUERIN.

Fait à Versailles, le 17 octobre 2023.

La vice-présidente

